

AFFAIRE N° 10 - RENFORCEMENT DISTRIBUTION EAU POTABLE DE LA MONTAGNE - APPROBATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

La Direction Départementale de l'Equipement m'a fait parvenir le dossier de consultation d'entreprises relatif aux travaux d'A.E.P. de la Montagne faisant partie du programme 1979.

Les travaux comprendront :

- la desserte directe de la Vigie à partir du réservoir de l'O.A.A. par un Ø 200 F
- Le doublement du Ø 150 du CD.41 par un Ø 200 F.

Le montant de l'opération est estimé à 950 000 F, y compris honoraires et imprévus.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chap. 902, Art. 233-30 du budget de 1980.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier en cause
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux, à passer un marché négocié avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marc GERARD - Je voudrais signaler que ces travaux, prévus pour cette année, entrent dans le cadre de la future réorganisation du réseau de la Montagne. Lorsqu'on aura les résultats de l'étude sur le Bras Guillaume, qui conclura soit à la mise en exploitation du Bras, soit au changement du système actuel de pompage, on aura de nouveaux éléments pour établir le réseau d'alimentation en eau de la Montagne à l'horizon 1984-85.

LE MAIRE - Il faut également préciser que, grâce aux aménagements effectués sur le réseau (doublement du refoulement, extension du réservoir du Colorado) les problèmes passés qui survenaient lors des périodes d'étiage ont été résolus et les besoins des habitants de la Montagne sont actuellement satisfaits

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

*

*